

Fil happy

Journal des EHPAD publics de la Touraine côté Sud

Abilly ◡ La Celle-Guénand ◡ Ligueil ◡ PreUILly-sur-Claise ◡ Villeloin-Coulangé



Echange intergénérationnel entre les écoliers et les résidents de l'EHPAD de Villeloin-Coulangé Page 3

Ehpadtati Ehpadtata

Les Comices
Agricoles

Fil en partage

Le portage des
repas

Côté Coulisses

Agent d'accueil et
d'admission

Portrait de Talent

Cultiver les
plaisirs de la terre

Fil d'Actu

La Loi d'adaptation
« ASV »

Les Comices Agricoles

La ronde des Comices des villages du sud Touraine : 200 ans d'histoire... Aux fils des décennies, cette manifestation essentiellement agricole a évolué en fêtes de villages mettant à l'honneur la ruralité.

Nos anciens ont à cœur de faire partie d'un événement culturel qu'ils ont toujours connu. Les actions menées dans le cadre du Comice, permettent aux résidents de s'intégrer à un projet sur le territoire en partenariat avec les différentes associations de quartiers et du village. C'est ainsi qu'en 2017, l'EHPAD de Preuilly a pu fleurir l'établissement et participer au décor du char de la commune, en lien avec Marjolaine (accueil de jour) et le Comité des fêtes. Avec fierté, les résidents et les familles ont pu admirer le travail réalisé, confection de fleurs en papier crépon pour le décor des balcons et de la grille côté rue en concurrence avec le voisinage.



Le Comice 2013 à Ligueil a été à l'origine de nouveaux partenariats avec le Foyer de CLUNY, l'association des petits bouchons, l'association des tricoteuses et un EHPAD du réseau. Un travail collectif (Résidents, personnel et partenaires) avait permis la réalisation d'une rivière de bouchons à l'entrée de l'EHPAD



Le prochain Comice qui se tiendra à Ligueil en 2018 est déjà en préparation.

« Ensemble, de bonnes Cultures » Citation de Madame Bovary, passage sur les Comices agricoles. Flaubert (1857).

Le portage des repas

Si les EHPAD du territoire Sud Touraine ont pour mission principale l'hébergement de personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap, ils portent également de multiples services à destination de personnes âgées qui vivent à leur domicile. Ils proposent notamment le portage de repas à domicile.

Au départ des EHPAD de Ligueil et Preuilly, ce sont de 500 à 600 repas qui sont livrés chaque semaine pour une petite centaine de personnes de plus de soixante ans.

Les menus sont élaborés par les diététiciennes et les repas sont préparés par les cuisiniers des EHPAD, conditionnés pour le transport et livrés trois fois par semaine par le service de portage.

Pour la bonne conservation des aliments les repas sont déposés dans le réfrigérateur de l'usager.

L'EHPAD de Preuilly sur Claise dessert les communes de Preuilly sur Claise, Bossay su Claise, Boussay, Chambon, Chaumussay, Charnizay, Le Petit Pressigny, Saint Flovier, Tournon Saint Pierre, Yzeure sur Creuse. Celui de Ligueil livre quant à lui les villes de Bosses, Bournan, La chapelle Blanche, Ciran, Esves-le-Moutier, Ligueil, Louans, Le Louroux, Manthelan, Mouzay, Saint-Senoche, Varennes, Vou, Abilly, Ferrière-Larcon, Barrou, La Celle-Guenand, Betz-le-château, Le Grand Pressigny, Cussay, Neuilly Le Brignon, Descartes, Paulmy.

Le service adapte les repas livrés à l'état de santé des usagers. Sur prescription médicale, il peut livrer des repas sans sel, sans sucre ou sans graisses. Le service prend également en compte les goûts et non-goûts des personnes.

Certaines font appel au service de portage de repas pour une courte durée (après une hospitalisation par exemple) ou sur du plus long terme. En portant à leur domicile des repas complets et équilibrés, le service a vocation à lever les difficultés que peuvent rencontrer les personnes âgées pour faire leurs courses au quotidien.

En offrant un passage régulier, le service participe au soutien à domicile de personnes parfois isolées géographiquement et socialement.



Agent d'accueil

A bien des niveaux la mission d'accueil est essentielle dans les EHPAD.

Les agents de l'accueil et des admissions sont en général dans un EHPAD les mêmes personnes. Ils ont un rôle important dans l'institution, puisqu'ils représentent l'image de l'établissement. Ce sont les premières et dernières personnes que les usagers rencontrent lors de visites à l'EHPAD.

Le métier d'accueil et des admissions demande une grande polyvalence au niveau professionnel et humain. La fonction d'accueil consiste principalement à accueillir agréablement les visiteurs et les résidents, aussi bien dans le hall d'entrée qu'à l'occasion de leurs appels téléphoniques au standard.

Les agents en poste d'accueil assurent également la réception du courrier et des colis, et sans oublier une permanence auprès des résidents désireux de rompre avec une certaine forme de solitude.

La demande d'admission en EHPAD est une décision délicate et parfois difficile à prendre, tant pour le futur résident que pour son entourage. Le placement en institution devient nécessaire lorsque la situation l'exige, à la fois pour des raisons médicales et de sécurité pour la plupart du temps.

L'admission repose sur plusieurs étapes telles que le dépôt du dossier de demande d'admission suivie du passage en commission, la visite de l'établissement, la rencontre à domicile ou institution pour les personnes ayant une mobilité réduite.

Le jour de l'admission est une étape particulière et est parfois synonyme d'émotions, de soulagement, d'inquiétude, de perturbation. Ce jour est la concrétisation d'un changement important de vie et l'ensemble des équipes veille à ce qu'il soit le plus sécurisant possible. L'admission est à la fois un aboutissement et un nouveau départ.

Pour une prise en charge administrative cohérente et de qualité, les EHPAD font appel au service des admissions.

Pendant l'admission, le service des admissions contrôle et gère les éléments du dossier administratif que ce soit la version papier et informatique, et transmet tous les éléments nécessaires aux différents services.

L'agent du service s'occupe également de préparer les différents dossiers avec la famille (Département, CAF, MSA,...) et est présent pour assister administrativement le résident et son entourage.

L'agent des admissions constitue un élément majeur dans la prise en charge du résident. Il s'occupe également de la facturation des frais de séjours et il est en lien avec les différents services administratifs. L'agent est toujours en relation avec le Trésor Public afin de veiller aux éventuels impayés ou retards de paiement.

Le service des admissions renseigne également les différentes collectes de données des organismes de tutelles.

Les agents qui occupent le poste d'accueil et des admissions ont plusieurs casquettes et ils sont un lien important entre les familles et les différents services.

Rédacteurs : Audrey CHERIOUX et Anthony GUILLOT.

Cultiver les plaisirs de la terre

Pourquoi un jardin en EHPAD ?

Certains résidents de l'EHPAD de Villeloin Coulangé cultivent un jardin et fleurissent les extérieurs de l'Etablissement. Aidés si nécessaire par des agents d'entretien dont l'un d'entre eux a une formation « espaces verts ».

Cette activité a plusieurs objectifs :

Jardiner permet d'avoir une activité physique, d'être au grand air. Cette activité renforce le sentiment d'utilité et peut constituer un accompagnement non médicamenteux. Elle renoue avec des habitudes de vie puisque la majorité des résidents provient du milieu rural.

Le jardinage contribue également à l'embellir les extérieurs de l'Etablissement en lien avec d'autres ateliers, art floral, cuisine...



Rencontre avec Monsieur PEROCHON, enthousiasmé par son rôle de jardinier :

« Nous sommes trois et nous avons chacun notre partie du jardin à entretenir. J'ai planté des tomates, des aubergines et des radis. Nous échangeons des plants. Les semis ont été préparés dans la serre et méticuleusement surveillés ! Nous avons paillé les tomates pour éviter les mauvaises herbes et conserver l'humidité. ».

« Cela vous demande t'il une présence quotidienne ? »

« En été il faut arroser tous les jours : il y a un récupérateur d'eau de pluie pour économiser l'eau. »

« Quels plaisirs vous procure cette activité ? »

« J'ai toujours aimé jardiner ! Lorsque j'habitais à Tours et travaillais à la SNCF, j'avais pu obtenir un jardin de 100 m². J'avais eu le premier prix d'un concours d'ailleurs ! »

« Que deviennent vos récoltes ? »

« Elles sont pour les cuisines ou pour l'animation. C'est vraiment plaisant de récolter les légumes ou de voir les bacs devant la maison remplis de fleurs ! conclue-t-il très fièrement. »

Le jardin, cette année, a également servi de support à un échange intergénérationnel avec l'école de la commune pour un après-midi rempli de rires et de joie ! Nous pouvons alors affirmer que lorsque l'on jardine on récolte le partage !

Rédacteurs : Vanina PELLETINGEAS,
Interview : Christian PEROCHON, jardinier.

La loi ASV

Depuis la loi de 2002 qui positionne l'usager au cœur du dispositif, divers textes ont contribué à faire évoluer l'accompagnement de personnes en perte d'autonomie.

La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) du 28 décembre 2015 intègre de nouvelles dispositions inhérentes au fonctionnement des EHPAD.

Les grandes orientations sont anticipation prévention, adaptation et accompagnement. Elle définit notamment, les orientations de l'accompagnement des personnes âgées et de la tarification des institutions.

Anticipation/Prévention :

Il s'agit de développer une culture de l'autonomie tout au long de la vie, d'identifier les facteurs de risque et agir sur les fragilités.

Adaptation :

Par le biais de stratégies cohérentes la loi développe l'adaptation de l'habitat pour en faire un levier majeur des politiques d'autonomie et du mieux vieillir.

Le développement des emplois de services, doit permettre une réponse adaptée pour améliorer la qualité de vie et l'accompagnement des personnes à leur domicile.

La loi valorise l'engagement des personnes âgées et reconnaît leur rôle fondamental dans la société en développant la cohabitation, la transmission et la solidarité inter générationnelle.

Enfin, elle consacre les droits et libertés des personnes âgées en renforçant la recherche et la liberté d'aller et venir des personnes hébergées en établissement.

Un Haut Conseil de la Famille et des Ages de la vie (HCFEA) est institué auprès du Premier ministre et les capacités d'actions de la Commission Nationale de Santé et Autonomie (CNSA) sont renforcées.

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), présidé par le président du conseil Départemental remplace le comité départemental des retraités et des personnes âgées (Coderpa) et le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH).

Accompagnement :

L'axe fondamental est porté sur le maintien à domicile et le soutien des aidants par quatre leviers ;

- Réformer l'APA à domicile par l'augmentation des plafonds des plans d'aide ;
- Reconnaître aux aidants un droit au répit, à la formation et à l'accompagnement.
- Renforcer l'accès à l'accueil temporaire.
- Conforter la refondation du secteur de l'aide à domicile.

Pour les EHPAD, la loi impose la fourniture d'un ensemble de prestations minimales (prestations socles) relatives à l'hébergement :

- Prestations administration générale,
- Prestations d'accueil hôtelier,
- Prestation de restauration,
- Prestation de Blanchissage,
- Prestation d'animation de la vie sociale.



Pour améliorer l'efficacité des EHPAD, la loi prévoit par ailleurs la mise en place de nouveaux outils de gestion administrative et financière : des indicateurs de performance, Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (L' EPRD).



Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et Laurence Rossignol, secrétaire d'état chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie, ont porté cette loi qui concerne tous les Français.

Rédactrices : Laurence BRUNEAU, Claire BELLANGER, Catherine FEIGNANT, Catherine VIGEANT, Jocelyne MIRLEAU

Fil Happy – Journal de communication des Etablissements pour Personnes Âgées Dépendantes d'Abilly, de La Celle-Guénand, de Ligueil, de Preuilley-sur-Claire et de Villeloin-Coulangé (Département d'Indre-et-Loire) - Quadrimestriel.

Renseignements : 02.47.91.35.00

Journal-filhappy@outlook.fr

Comité de rédaction : C. DUMAY – E. RENSON-RAVELOSAN – J. DATCHY- N. POTTIER – C. BELLANGER- C. FEIGNANT – L. BRUNEAU – J. MIRLEAU – C. VIGEANT – A. GUERIN - V. PELLETINGEAS - M. SELLIER LOIRET - Y. SAILLY – F. VOISINE – N. BEGUIN – S. PIERRE – D. RUSSEIL.

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique.
Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation.

Retrouvez Fil Happy sur notre Blog :



filhappy.over-blog.com



web